

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **2 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE – N SEDKI – JF MARY – JC ARAGON – M PEREZ – J HURTADO – B DANIS – C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – F PEREZ – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : MC FABRE DE ROUSSAC par L FABRE – C BRISSEIS par G REQUENA – A CHOUKROUN par M ROUVIER – S BERBEZIER par S JEAN

Absent : M GROSSO

11. Coopération décentralisée : adhésion à Occitanie Coopération (Annexe 5)

Occitanie Coopération réunit toutes les structures ou organismes impliqués dans le domaine de la coopération ou de la solidarité internationale.

- ❖ Le secteur public : collectivités territoriales, les universités et grandes écoles, les établissements scolaires, les hôpitaux et établissements de santé, les laboratoires et centres de recherche, les organismes et agences publiques, les organismes consulaires.
- ❖ Le secteur associatif : associations de solidarité internationale (ASI), organisations non gouvernementales (ONG), organisations de solidarité internationale issues des migrations (Osim), fédérations et collectifs associatifs. Les secteurs économiques : les petites et moyennes entreprises, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les coopératives, les fondations et fonds d'entreprises engagés dans des projets de coopération et de solidarité internationale, les groupements d'entreprises, les organismes socio-professionnels.

La commune souhaite adhérer à Occitanie Coopération :

- ❖ Pour contribuer au renforcement de la coopération et de la solidarité internationale en région ;
- ❖ Intégrer un réseau de proximité qui rassemble tous les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale du territoire régional.
- ❖ Pouvoir faire part de nos préoccupations et aspirations en termes de coopération décentralisée en participant à la réflexion collective, portées à la connaissance des instances de décision locales et nationales par Occitanie Coopération

